

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 29/04/2026 L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 19 Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire
Présents : 14
Votants : 18

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, CHALLIOL Marianne, CHAMOUX Sylvain, COUPEAU Stéphane, DEROUET Florence, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, JOUSSE Sylvain, MENARD Marie-Pierre, REMARS Jacky, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme MORVAN Dominique qui donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle
Mme LEMAIRE Sandrine qui donne pouvoir à Mme CHALLIOL Marianne
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck
Mme MEUNIER Nathalie qui donne pouvoir à M ANNIC Régis
M LARQUET Tom qui est absent et excusé

Mme ROBIN Murielle est élue secrétaire de séance

Délibération n°202605/02

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

Selon les termes de l'article 1650 du code général des impôts, il est institué une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Dans les communes de plus de 2000 habitants, cette commission est composée de 9 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président et 8 commissaires.

Ces commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées aux divers impôts directs locaux soient équitablement représentés.


Pour l'essentiel, la commission intervient aux fins d'évaluation des valeurs locatives qui servent d'assiette aux impôts directs locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir les contribuables figurant sur la liste ci-après en vue de la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs

ANNIC Ann	LELASSEUX Patrick
ANNIC Régis	LEMAIRE Sandrine
CHALLIOL Marianne	LIGNEUL Elise
CHERUEL Emmanuelle	L'HELGUEN Patrick
COUPEAU Stéphane	MASSON Claudie
DEROUEZ Florence	MENARD Marie-Pierre
DEZAFIT Fabien	MERCIER Yvonnick
FOSSE Jean-Noël	MEUNIER Nathalie
FOUCHARD Rémy	MORVAN Dominique
GANDON Sébastien	PALAIS Danielle
GLAINGEAUD Guillaume	REK Léonardus
HUBERT Florence	REMARS Jacky
JOUSSE Sylvain	ROBIN Murielle
LANDRY Jacques	ROLLAND Amandine
LEBOUC Jacky	URIEN Jean-Pierre
LEFFRAY Stéphane	VIRIEUX Jean-François

Le secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Le Maire,
Franck BRETEAU

